



**Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.**

Conférence de presse de l'USS : Nouveaux objectifs pour la prévoyance vieillesse

Le hold-up du siècle a été déjoué – l'heure est venue d'interdire les bénéfiques privés dans la prévoyance professionnelle

Aldo Ferrari, secrétaire régional Unia Vaud

Les citoyennes et citoyens ont très clairement déjoué hier le hold-up du siècle. Le refus cinglant de la baisse des rentes LPP est une victoire pour tous les travailleurs et travailleuses de Suisse. Il s'agit également d'un succès pour le syndicat Unia, qui a été le fer de lance de cette campagne. Au cours des dernières semaines, des milliers de nos membres n'ont ménagé ni leurs efforts, ni leur énergie, dans tous les coins du pays. Ils ont su convaincre leurs collègues de travail et les gens dans la rue de l'absurdité de ce vol des rentes. De leur côté, les compagnies d'assurance ont dépensé des millions pour leur propagande, dans l'espoir de sauvegarder ainsi leurs milliards de bénéfiques. Mais les gens n'ont pas été dupes. Ils ont parfaitement réalisé qu'une telle baisse des rentes est inacceptable et inutile.

Non au démantèlement de la sécurité sociale

Après ce résultat sans appel, le monde politique doit tirer les conséquences qui s'imposent. Il faut mettre fin au vol des rentes dans l'AVS. La modification prévue de l'indice mixte réduirait les rentes de façon inacceptable. De même, le démantèlement des prestations de l'assurance-chômage doit cesser. Si les politiciens bourgeois continuent à se voiler la face, ils montreront qu'ils ne respectent pas la volonté du peuple et le paieront cher. Car le syndicat Unia lancera un référendum contre ces projets antisociaux. Et nous avons prouvé ces derniers mois que nous sommes en mesure de gagner une campagne référendaire.

Interdire aux compagnies d'assurance de faire des bénéfiques

Nous avons différents problèmes dans la prévoyance professionnelle, qu'il faut désormais résoudre:

- Les compagnies d'assurance sont des entreprises commerciales et poursuivent essentiellement un but avec l'avoir de vieillesse des assurés: réaliser un bon rendement pour leurs actionnaires. Or la prévoyance professionnelle n'est pas là pour enrichir les compagnies d'assurance, mais pour garantir des rentes correctes aux retraités. D'où notre exigence: nous **devons dorénavant interdire les bénéfiques privés réalisés avec les avoirs de vieillesse des assurés**. Comme dans le cas des caisses de pension autonomes, les revenus dégagés par les avoirs de vieillesse appartiennent aux assurés. Il en va de même d'ailleurs pour les caisses-maladie. Elles ne doivent pas non plus distribuer à leurs actionnaires l'argent des assurés.
- Il faut que la Suisse se dote enfin d'une surveillance efficace des assurances actives dans le deuxième pilier. **Ce qu'a fait la FINMA jusqu'ici est tout simplement scandaleux**. Elle a soutenu une interprétation de la *legal quote* ne respectant clairement pas la volonté du législateur. Elle a en effet approuvé des primes de risque abusives et a fermé les yeux sur les frais d'administration. Rien d'étonnant donc à ce que le personnel de la FINMA chargé de surveiller les compagnies d'assurance ait figuré jusqu'il y a peu sur la liste des salaires de ces mêmes assureurs. D'où la nécessité, d'enquêter afin de montrer pourquoi la FINMA a échoué sur toute la ligne jusqu'ici et ensuite de mettre en place une autorité de surveillance à la fois efficace et indépendante.

- Nous devons fermer ce casino et proscrire les hedge funds du deuxième pilier. Car les personnes qui exigeaient à cors et à cris une réduction du taux de conversion sont les mêmes qui ont perdu des milliards dans leurs spéculations avec des hedge funds. Or au lieu de réduire leurs placements risqués, elles ont voulu faire payer leurs erreurs aux assurés. Nous avons empêché le vol des rentes. Fermons à présent aussi ce casino.

Garantir les prestations

Les gens n'utilisent pas leur rente pour s'offrir des vacances au bout du monde. Ils en ont besoin pour vivre. Notre prévoyance vieillesse doit donc être conçue pour permettre à chacun de «maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur», comme l'écrit la Constitution fédérale. Il est aberrant de prétendre – comme l'a fait le Conseil fédéral – que 60% du dernier salaire y suffiraient, indépendamment du revenu réalisé. Ce chiffre n'apparaît d'ailleurs nulle part dans la loi. Car si 60% suffisent pour les revenus élevés, une personne ayant gagné 5000 francs ne pourra pas vivre avec 3000 francs, soit 60% seulement de ce montant. D'où la nécessité de fixer des objectifs de prestations différenciés en fonction du revenu. En cas de revenu inférieur à 5000 francs, le premier et le deuxième pilier doivent garantir 80% du revenu, afin que celui-ci soit suffisant. C'est là où nous plaçons la barre pour les futures propositions de réforme de la prévoyance vieillesse.